BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

GARLEDE-MONDEBAT
N°6

MAI 2018

Cette année encore a débuté par la cérémonie des vœux. Elle a rassemblé beaucoup de monde et a été l'occasion de mettre à l'honneur une personne, Jean Paul RIGOU, qui depuis 40 ans, puisqu'élu en mars 1977, donne de son temps pour notre commune en travaillant et rendant des services bénévolement à notre village.
Nous en avons profité pour lui remettre de la part de toute notre commune un petit présent.

Voirie :

- Plusieurs curages de fossés ont eu lieu durant cette année, à savoir : Route du Gabas (du bâtiment des veaux jusqu'au croisement de la route de Hartandé et devant chez DUPOUY Thierry), Route de Hartandé (du croisement de la route du Gabas jusqu'à chez CAPDEBOSCQ Christian), Chemin du Joy (du croisement de la route de Pouliacq jusqu'à la route de la Poudge), Côte de Menou

- Goudronnage de la Côte de Labrisque et allée de l'église de Garlède.

- Élagage des platanes de l'allée de l'église de Garlède et abattage d'un chêne derrière la maison de la commune

- Réaménagement du rond-point de l'école avec mise en place d'un plateau surélevé par le Conseil Départemental. Le coût pour la commune a été de 4000€.

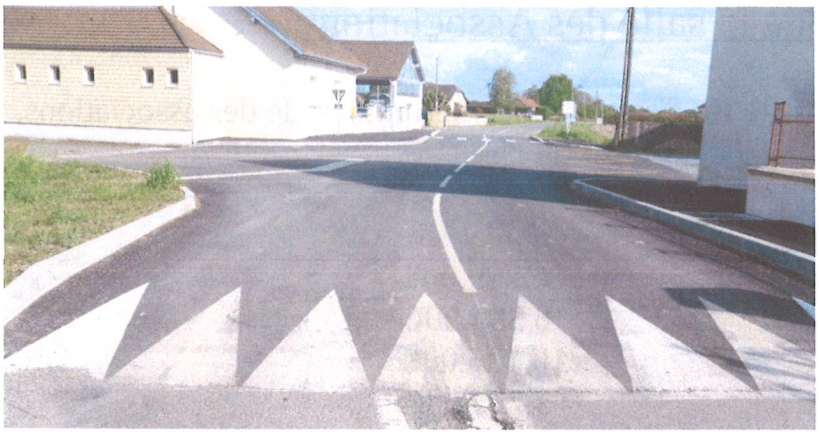

Loyer de l'Abbé LESCA :

Le montant de cette indemnité fixé par le Ministère de l'Intérieur est réparti comme suit :

- 474,22€/an pour Thèze (commune de résidence de l'abbé)
- 119,55€/an pour les autres communes de la paroisse.

Accessibilité pour les personnes handicapées :

Nous nous sommes mis en conformité pour l'accueil des personnes handicapées dans les lieux publics à savoir :

- 2 places de parking identifiées à l'école et au foyer
- 2 WC (école-foyer)
- 2 entrées inclinées (école- foyer)

Rénovation de la salle des Associations :

Les travaux de cette fin d'année concerneront la salle des associations. Il est prévu des travaux de :

- menuiserie : 9 719,15€
- couverture : 6 789,00€
- isolation : 6 394,50€
- peinture : 10 136,06€
- électricité : 3 735,00€

Total HT : 36 773,71€

Nous avons demandé deux subventions :

- département : 11 032,11€ HT
- DETR : 14 709,48€ HT

Il resterait donc à notre charge : 11 032,12€ HT

Réhabilitation de l'arbre de la liberté :

Fin Juin 2017 a eu lieu la réhabilitation de l'arbre de la liberté qui avait été planté dans la cour de l'école à l'occasion du bicentenaire de la Révolution de 1789 par le Conseil Municipal et les élèves de l'époque (année 1989).
Nous avons dû l'enlever, certes, à contre cœur, pour des raisons de sécurité.
Nous remercions notre institutrice, Melle LAFARGUE ainsi que ses élèves pour le travail accompli

École : le retour à 4 jours (expliqué par Jean Patrick BAZILE – président du syndicat Intercommunal Scolaire)

Courant 2017, nous évoquions une année charnière que nos écoles allaient probablement connaître.

Cette perspective s'est rapidement confirmée dès les élections présidentielles et législatives. En effet, le nouveau gouvernement offrait la possibilité aux écoles le souhaitant, de revenir à une répartition de la classe sur 4 jours et non plus sur 5 (exit le mercredi matin).

Après 3 ans, pendant lesquels nous avions mis en place une organisation particulière sur la base de 4,5 jours, avec des temps d'activités périscolaires (TAP), l'heure du bilan et du choix pour 2017/2018 avait donc sonné.

Quel bénéfice pour les enfants de nos communes ces TAP apportaient-elles ? Le rythme de 4 jours est-il plus pertinent en particulier pour les plus petits ? Un retour à 4 jours posera-t-il une difficulté aux familles pour organiser la garde de leurs enfants le mercredi ? Le centre de loisirs pourra-t-il ré-ouvrir ? Est-ce que le coût financier de ces TAP pourra continuer à être supporté par les communes si l'aide de l'État venait à disparaître ? Quelle incidence sur le personnel de nos écoles aurait un retour à 4 jours ?

Fallait-il encore recevoir l'accord de l'Inspection Académique. Là, il est important de saluer la très forte mobilisation des maires et de notre député suppléant qui a permis de venir à bout des réticences et tergiversations de Mr l'Inspecteur.
Ainsi dès septembre 2017, 87 enfants retrouvaient l'école avec 4 jours de classe par semaine. Il est important de constater une nouvelle diminution de 10 enfants par rapport à l'année précédente.

Cette « érosion » (20 enfants en moins sur les 2 dernières années) est sans doute à relativiser légèrement : elle est surtout due à 2 classes d'âge (2005 et 2006) particulièrement importantes en nombre et qui sont passées au collège.

Les effectifs des suivantes devraient être plus stables.

Pour 2017/2018, Lalonquette accueille les petites sections, les moyennes sections et une partie des grandes sections ; Auriac héberge l'autre partie des grandes sections et les CP ; Miossens-Lanusse accueille les CE1 et CE2 dans sa classe et les CM1 et CM2 profitent de l'école de Garlède-Mondebat.

Cet article ne serait pas complet sans un éclairage particulier sur d'une part, le personnel du syndicat intercommunal Scolaire (personnel de cantine, ATSEM et secrétaire) dont l'investissement et l'engagement auprès de nos enfants sont d'une

grande qualité et, d'autre part, sur les Maires de nos 4 villages qui contribuent financièrement au fonctionnement du syndicat et qui garantissent de très bonnes conditions d'accueil de nos enfants dans les 4 écoles.

Impôts :

Cette année encore, les taxes ne seront pas augmentées.

- Taux moyens :

	Garlède-Mondebat	Départemental	National
Taxe d'habitation	12,31	24,25	24,38
Taxe foncière (bâti)	13,47	15,69	20,85
Taxe foncière (non bâti)	33,70	40,29	49,31

Soirée théâtre :

Les associations et le Conseil Municipal se sont regroupés pour organiser une soirée théâtre qui a eu lieu le samedi 20 janvier 2018. Cette pièce « jardin secret » a été interprétée par la troupe des « Baladins du Soubestre ». Véritable succès qui a réuni 200 spectateurs. Rire et plaisir étaient au rendez-vous.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont investies pour l'organisation de cette soirée (réalisation des affiches, mise en place de la salle, confection de pâtisseries, buvette, nettoyage,...)

Vœux des députés :

Nous avons eu la joie de recevoir le 4 janvier notre député David HABIB et de son suppléant David DUIZIDOU qui avait choisi notre commune pour présenter leurs vœux 2018.

Plan Communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde demandé par l'État a été validé par la Préfecture.

La commune de Garlède-Mondebat a obligation légale de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde sur le territoire. Le Maire, Directeur des Opérations de Secours doit organiser l'action communale, informer la population en cas d'exposition aux risques.

LES RISQUES

- Inondations
- Séismes
- Tempêtes
- Canicules
- Nuages Radioactifs
- Incendie

POSTE DE COMMANDEMENT

Le maire (ou son représentant) devient le Directeur des opérations de secours

- Tél : 05.59.04.80.38 (mairie)
- Courrier électronique : garlede-mondebat.mairie@orange.fr
- 1er responsable : BAYLOU Eric Tél : 06 77 72 34 90
- 2ème responsable : LAFONTAN Eric Tél : 06 71 94 85 01
- 3ème responsable : RIGOU Jean-Paul Tél : 06 22 19 34 79

MOYENS D'ALERTE

Téléphone, porte à porte, cloches des églises (tocsin), mégaphone, radio France bleu (102.5mhz), radio France (93.5mhz)

LIEUX DE REGROUPEMENT

Par ordre de priorité

*1/ Salle des fêtes : responsable Mr BAYLOU Eric Tél 06 77 72 34 90
*2/ Mairie : responsable Mr BAYLOU Eric Tél 06 77 72 34 90
*3/ École : responsable Mr BAYLOU Eric Tél 06 77 72 34 9
*4/ Église de Garlède : responsable Mr RIGOU Jean Paul Tél 06 22 19 34 79
*5/ Église de Mondebat : responsable Mr LAFONTAN Eric Tél 0671 94 85 01
L'alerte est donnée depuis la Mairie dans le village par téléphone, mégaphone, porte à porte, tocsin.
Mobilisation du personnel communal et de tous les conseillers municipaux.

MESURES A PRENDRE

- A) INONDATIONS

Fermer portes et fenêtres, couper le gaz et l'électricité, écouter la radio (France Bleu Béarn 102.5mhz et Radio France 93.5mhz) monter dans les étages avec eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments, ne pas aller chercher ses enfants à l'école (l'école s'occupe d'eux), ne pas téléphoner, ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée.

- B) SEISMES

A la première secousse ne pas fuir, vous éloigner des bâtiments et fils électriques, vous abriter sous un lit ou une table. Si vous êtes en voiture, rester dans le véhicule.
Après la première secousse : écouter la radio, couper le gaz et l'électricité, ni flamme, ni cigarette, évacuer les lieux en emportant vos papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, vêtements chauds, vos médicaments, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé, ne pas aller chercher ses enfants à l'école (l'école s'occupe d'eux).

- C) TEMPETES

Avant : mettre à l'abri tous les objets risquant d'être emportés gagner un abri en dur, fermer portes et volets, rentrer les bêtes.
Pendant : ne pas sortir, écouter France Bleu Béarn (102.5mhz) ou radio France (93.5mhz), ne pas encombrer les lignes téléphoniques.
Après : faire attention aux fils électriques tombés à terre ou ballants, aux branches des arbres cassées qui restent suspendues.

- D) CANICULES

Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif (de l'eau, du thé frais, des soupes froides). Limiter la consommation de produits à base de sucre (boisson sucrée). Privilégier les aliments riches en eau (pastèque, fraise, tomate, sorbet, yaourt etc…). Préférer les fruits et légumes crus et les plats froids pour éviter d'être en contact avec une source de chaleur (four, barbecue…). Réhydrater régulièrement les enfants et les personnes âgées. Maintenir votre corps frais. Éviter les efforts physiques.

- E) NUAGES RADIOACTIFS

Rester chez soi, fermer les portes et les fenêtres, stopper tout système d'aération. Se décontaminer si vous étiez dehors au moment de l'incident, déshabillez-vous et mettez vos vêtements dans une poche plastique (cela évitera la contamination de votre intérieur). Prendre une douche (corps et cheveux). Mettre des vêtements propres. Prendre des mesures alimentaires en évitant la consommation de produits frais (légumes, fruits, lait, eau du robinet,

etc…). Préférez des produits surgelés ou en conserve ainsi que des produits secs ainsi que de l'eau et du lait en bouteille. Absorber des comprimés d'iode stable. Écouter la radio France Bleu Béarn (102.5mhz) ou radio France (93.5mhz).

- F) INCENDIES

1° Incendie d'habitation :

Si un incendie se déclare chez vous : RESTEZ CALME ! Donnez l'alerte et faites sortir tout le monde. Ne perdez pas de temps à habiller les enfants, enroulez-les plutôt dans leur couverture s'il fait froid. Appelez le 18 d'un endroit sûr, sans attendre. Ne jamais ouvrir une porte avant d'avoir vérifié si elle est chaude (si elle est chaude, sortez par une autre issue si vous le pouvez. Une porte chaude peut signifier que le feu est de l'autre côté). Ramper sous la fumée et rester près du sol jusqu'à un lieu sûr si la pièce est remplie de fumée. Si les cheveux ou les vêtements de quelqu'un prennent feu, il faut étouffer les flammes avec une serviette, une couverture ou autre chose d'épais ou aussi se rouler par terre pour étouffer les flammes. Ne retournez jamais à l'intérieur d'un bâtiment en feu.

2° Incendie à l'extérieur de l'habitation :

Prévenez rapidement les pompiers (18) en leur donnant le plus de précisions possibles (localisation, moyens d'accès). Vous pouvez essayer d'éteindre un feu naissant avec de la terre, du sable ou de l'eau (attention ! battre le feu avec des branchages peut conduire à sa propagation). Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes, vous devez vous retourner. A pied, recherchez un écran de protection (rocher, butte de terre, mur) ou si vous pouvez vous retourner.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES PERSONNES VULNERABLES

Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit le recensement des personnes vulnérables afin de permettre une intervention adaptée.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES PERSONNES VULNERABLES

Nom, prénom :

Adresse :

Tél domicile : **Tél portable :**

Émail : **Ages :**

Personne à prévenir

Nom, prénom :

Adresse :

Lien de parenté : **Tél :**

Motif de votre inscription :

J'atteste que cette inscription n'est soumise à aucune obligation et chaque renseignement de ce formulaire est facultatif. Ces données ne sont pas communicables et sont réservées aux services municipaux.

Date : **Signature :**

Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site internet de la commune rubrique Plan Communal de Sauvegarde https://mairie-garlede-mondebat.jimdo.com/ ou le retirer à la mairie.

Associations :

➢ Club amics esbérits :

Le bureau a été renouvelé et se compose comme suit :

Président d'honneur : LAFONTAN Pierre
Présidente : LACAZE Françoise
Vice-Président : LAFONTAN Henri
Secrétaire : HORTION Christiane
Vice-secrétaire : DUFRECHOU Raymonde
Trésorier : DUFRECHOU Henri
Vice-Trésorier : LACAZE Jean Claude
Membres : SANSOUS Francis, DUPOUY Monique, DUPOUY Jean Pierre

En 2018, quelques rentrées au Club. Nous sommes 40 adhérents, et on pourrait être davantage.

La gym fonctionne très bien par le biais du Club tous les mercredis de 18h à 19h : nous sommes 27 adhérents.

Quelques dates à retenir :

- Vendredi 2 Février : après-midi crêpes (gratuit)
- Les 17-19 et 24 Avril : de 18h30 à 21h30 a eu lieu la formation Premiers Secours avec les sapeurs-pompiers (groupe de 10 personnes)
- Samedi 19 Mai : goûter fêtes des mères : 15h (gratuit)
- Lundi 28 Mai : de 9h30 à 12h : réunion d'information Prévention et sécurité Routière (ouverte à tous)
- Samedi 23 Juin (midi) : journée grillades
- Jeudi 23 Août (soir) : repas d'été (gratuit)
- En septembre aura lieu une réunion d'information avec Groupama sur la garantie des accidents de la vie (ouverte à tous). La date (un après midi) reste à fixer (goûter gratuit offert par Groupama)
- Octobre ou novembre : Châtaignes-Bourret

➢ Comité des fêtes :

14-15-16 Septembre 2018 : fêtes patronales de Garlède avec au programme :
Pétanque, repas, orchestre et vin d'honneur

➢ ACCA :

- Ouverture de la chasse : le 9 septembre 2018
- Repas des chasseurs : le 11 novembre 2018

➢ **G'M Amuser** :

L'Association GM'AMUSER créée en 2014 a pour but de proposer des activités diverses et variées aux enfants du village. Cette année, nous avons décidé de l'ouvrir aux Familles extérieures à notre Commune et avons intégré dans le bureau Lucie qui est la référente Ados.

Au programme cette année :
Samedi 14/04 : chasse à l'œuf et Omelette géante – 16H30 au terrain de foot
Mercredi 18/04 : Sortie Cinéma – RDV 10h à la Salle
Mardi 1/05 : Goûter au City

Nous organiserons une sortie courant Mai Juin, également prévoyons de participer au Run and Bike de Poursiugues… préparez vos équipages…. Sans oublier la participation aux Fêtes du Village en partenariat avec le Comité, et les Activités de fin d'Année

La cotisation annuelle reste de 20 € / famille, adhésion possible tout au long de l'année
Nous sommes ouverts à toute suggestion qui permette à nos Enfants et Familles de passer un agréable et inoubliable moment.

Pour tout renseignements n'hésitez pas à nous contacter : gmamuser@gmail.com
L'équipe de GM'AMUSER

- **L'ESBDG** :

Quand le sport rime avec partage …

Avec aujourd'hui plus de 290 licenciés, l'Entente Sportive de Bournos Doumy Garlède (l'ESBDG) ne cesse de se développer. Du football au volley-ball en passant par la pala mais aussi la course à pieds, ce « club de villages » rassemble les sportifs mais pas seulement. Les dirigeants ont une place essentielle au sein de l'Entente et c'est sans doute par leur présence et leurs actions que le club jouit d'une âme si profonde. Ici, le sport se pratique en équipe !

Les prochains rendez-vous importants :

- les samedi 7 et 28 avril, les deux derniers matches à domicile de notre équipe féminine de volley-ball qui évolue cette saison en Nationale 3

- le jeudi 10 mai, la 7ème édition de la fameuse « Ascension de Saint-Peyrus », 10 km de course à pieds ou 7,5 km de marche libre

- à partir du samedi 12 mai, le tournoi de pala

- et les matches de football chaque week-end, avec l'espoir d'une place d'honneur pour l'équipe fanion

Amis supporters, vous faites aussi partie de la famille de l'ESBDG.
Retrouvez-nous sur le site esbdg.fr

Méchoui annuel :

Il aura lieu comme l'an dernier au mois d'Octobre (date à définir).

Nous remercions Mr DUPLANTIER Jean Marc de nous avoir prêter son bâtiment afin de pouvoir cuire les moutons dans de bonnes conditions.

État civil :

Meilleurs vœux aux mariés…

RIGOU Fabrice et SALSAC Lætitia le 22 juillet 2017

DESCLAUX Sylvain et LARROUY Katia le 29 juillet 2017

Ils nous ont quittés …

LASTE Jean Luc le 7 février 2018

Ils ont été diplômés :

CAPDEBOSCQ Lætitia (BTS et diplôme d'état Conseillère en économie sociale et familiale)

CAPDEBOSCQ Magali (Bac)

DUPLANTIER Adèle (Bac)

DUPLANTIER Claire (Brevet des collèges)

GONCALVES Lucie (Brevet des collèges)

GAUCCI Jérôme (Brevet des collèges)

LAFARGUE Fabien (Licence)

MATTY Lilian (Brevet des collèges

PEIGNARD Charlotte (Brevet des collèges)

Bienvenue aux nouveaux habitants

Contacts :

Permanence Mairie :

- Mercredi de 17h30 à 19h
- Vendredi de 14h à 17h

garlede-mondebat.mairie@orange.fr

05.59.04.80.38

Eric BAYLOU : 06 .77.72.34.90

***